

2<sup>o</sup> Session, 2<sup>o</sup> Exercice, 2<sup>o</sup> Étendue, 1970

2<sup>o</sup> Session, 2<sup>o</sup> Exercice, 2<sup>o</sup> Étendue, 1970

## Titre: *Mémo sur l'ordre des choses au Canada*

### BILL C-70 PROJET DE LOI

en regard de ce que le présent acte détermine, il est fait et décreté comme suit:

1. L'acte 7 de la *Loi sur les pêcheries*, article 10, est abrogé.

2. L'acte 10 de la *Loi sur les pêcheries*, article 10, est abrogé.

3. L'acte 11 de la *Loi sur les pêcheries*, article 10, est abrogé.

## Chapitre des choses au Canada

### BILL C-70 PROJET DE LOI

en regard de ce que le présent acte détermine, il est fait et décreté comme suit:

1. L'acte 7 de la *Loi sur les pêcheries*, article 10, est abrogé.

2. L'acte 10 de la *Loi sur les pêcheries*, article 10, est abrogé.

3. L'acte 11 de la *Loi sur les pêcheries*, article 10, est abrogé.

4. L'acte 12 de la *Loi sur les pêcheries*, article 10, est abrogé.

5. L'acte 13 de la *Loi sur les pêcheries*, article 10, est abrogé.

6. L'acte 14 de la *Loi sur les pêcheries*, article 10, est abrogé.

7. L'acte 15 de la *Loi sur les pêcheries*, article 10, est abrogé.